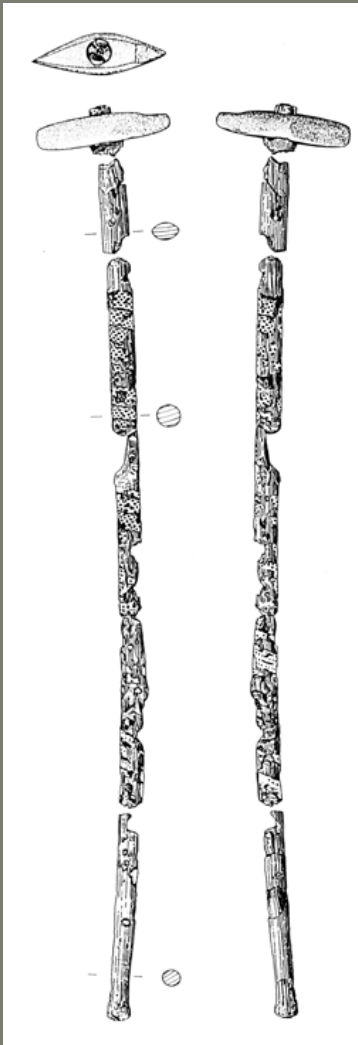


Vu depuis l'Afrique de l'Ouest
Biens de prestige et richesse : un essai de définition



Alain Gallay, Genève
Richesses et sociétés : Nanterre 6-8 juin 2012

PRAGMATIQUE : LES CRITERES DU SENS COMMUN ARCHEOLOGIQUE



Définition des biens de prestige
fondée sur des caractéristiques
intrinsèques



Proposition 1. En archéologie un bien de prestige est défini par une série de caractéristiques intrinsèques. Leur présence simultanée n'est pas nécessaire à la reconnaissance d'un bien de prestige. Une seule peut, à la limite, suffire.



La (les) matière(s) première(s) utilisée(s) est(sont) d'origine(s) lointaine(s).

La (les) matière(s) première(s) utilisée(s) est(sont) rare(s).

L'ornementation est riche et soignée.

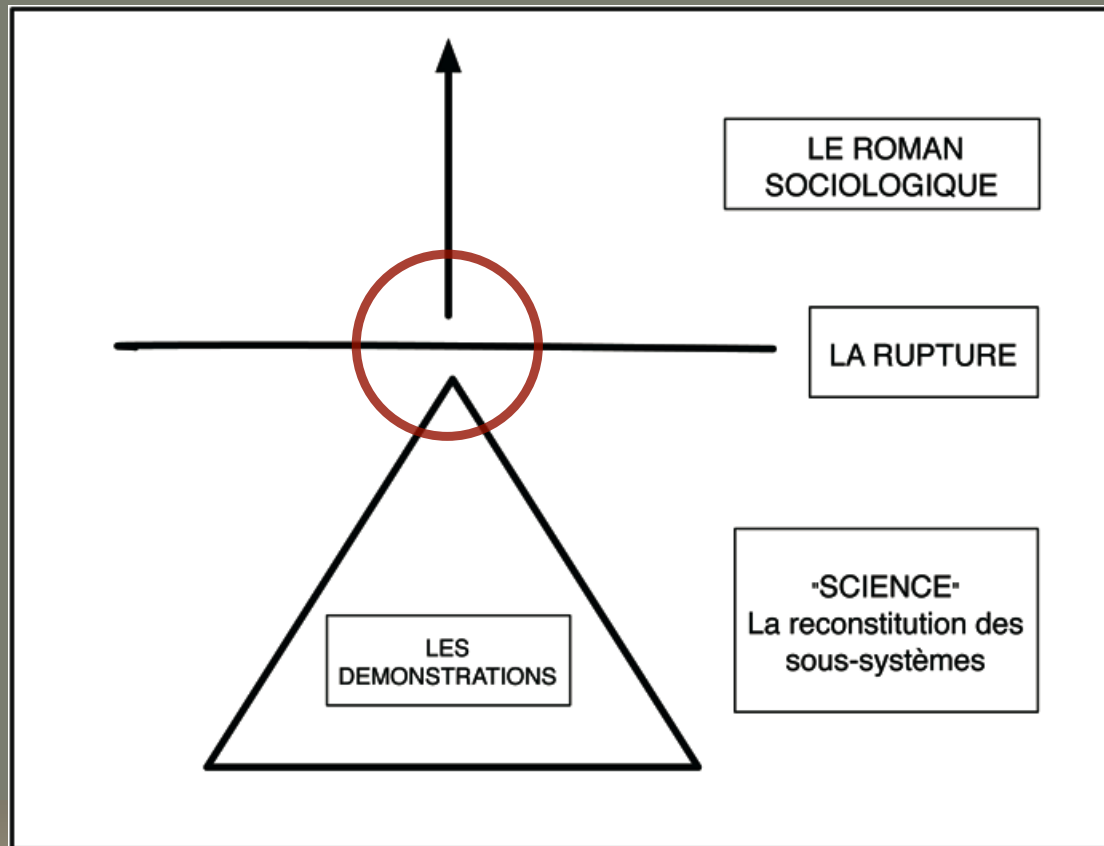
Plusieurs matières premières sont utilisées conjointement.

La chaîne opératoire de fabrication est particulièrement complexe.

Le temps et/ou l'énergie investie dans la fabrication est important.

- L'objet répond à certains critères de standardisation.
- L'objet n'a pas une utilité pratique dans la vie quotidienne.
- L'objet peut être intégré dans l'univers symbolique et se trouver ainsi incorporé dans l'iconographie.

Implications des caractéristiques intrinsèques selon le sens commun



Spécialisation

Standardisation /
Interchangeabilité

Richesse

Pouvoir politique

Rareté des matières premières, origine lointaine, complexité de la chaîne opératoire impliquent *spécialisation*.

Standardisation implique *interchangeabilité* des objets de même valeur (transactions sociales et/ou économiques).

Objets rares et/ou sophistiqués pouvant être accumulés impliquent *richesse et pouvoir*.

SEMANTIQUE :

APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE
UN MODELE

1. Typologie
des organisations de production

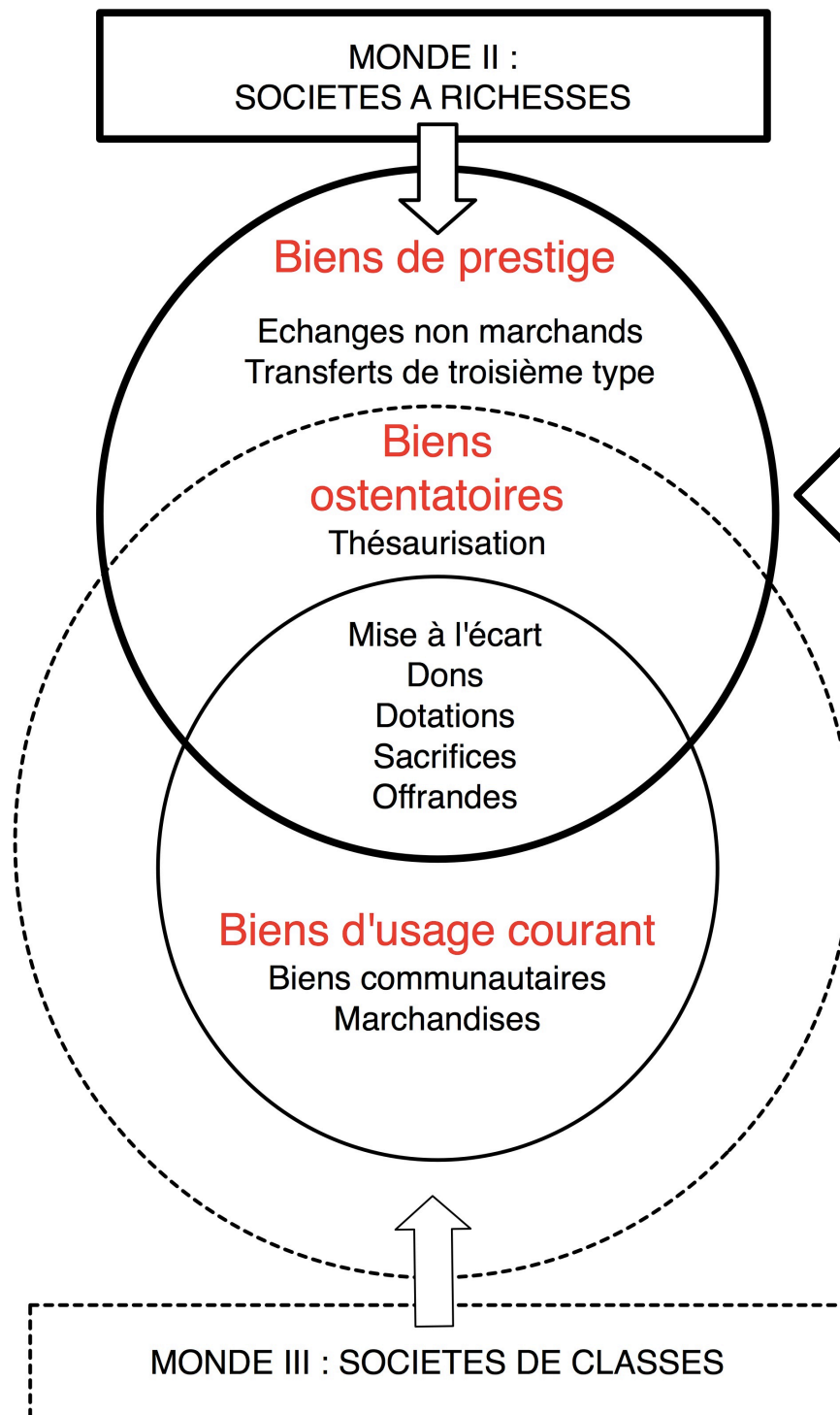
Un apprentissage des conduites difficile

Spécialisation (Roux, Corbetta 1990) :

production exclusive, par un sous-
groupe d'individus, d'objets
consommés par la communauté
villageoise ou régionale toute entière

Proposition 2. Il n'existe pas de liens univoques
entre spécialisation de la production et bien de
prestige





Proposition 3. On peut définir dans le monde II, au delà des biens d'usage courant (biens communautaires et marchandises), trois types de biens liés à la genèse des inégalités :

- les biens de prestige cf. monnaies de commodité
- les biens ostentatoires

La richesse :

biens d'usage courant
+ biens de prestige
+ biens ostentatoires

2. Définition des concepts : typologie des entités

MARCHANDISE

- Bien considéré pour sa seule valeur d'échange

MONNAIE

Avoir liquide imposé et garanti par une autorité centrale en règlement d'un achat ou d'une dette

dans la cadre d'une économie marchande

- Moyen de paiement
- Moyen d'échange
- Réserve de valeur
- Unité de compte

MONNAIE DE COMMODITE

Dans le cadre d'une économie primitive

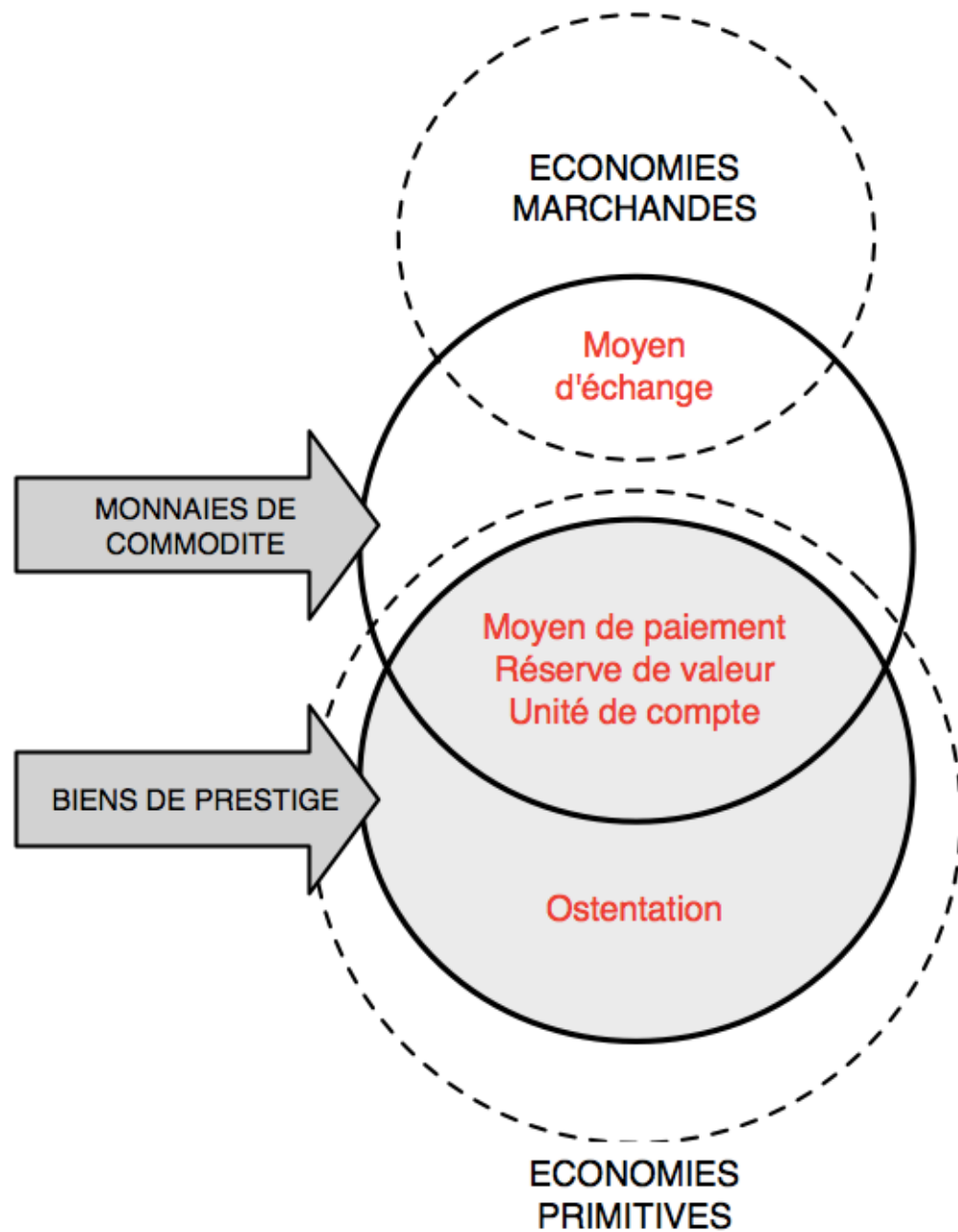
- Moyen de paiement
- Réserve de valeur
- Unité de compte

Dans la cadre d'une économie marchande

- Moyen d'échange



Proposition 4. Sur le plan fonctionnel une monnaie de commodité se distingue d'une marchandise ou d'une monnaie dans la mesure où sa signification n'est pas indépendante des partenaires qui la possèdent, la manipulent ou l'échangent.



Biens de prestige



Biens de prestige ostentatoires



Proposition 5. Sur le plan fonctionnel un bien de prestige est une monnaie de commodité ou un bien de caractère ostentatoire.

3. Typologie des transferts

Stockage, thésaurisation, ostentation

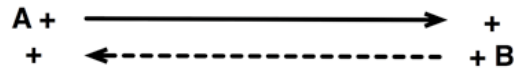
Regalia et arts de cour dans les sociétés royales de l'Afrique de l'Ouest

Des manifestations du pouvoir royal produites par des artisans spécialisés attachés à la cour (guildes)



Transferts relevant du domaine politique : dons

DON / DOT NON EXIGIBLE



Le don est la cession d'un bien qui implique la renonciation à tout droit sur ce bien ainsi qu'à tout droit qui pourrait émaner de cette cession, en particulier celui d'exiger quoi que ce soit en contrepartie (Testart 2007).

Cadeaux de mariage dans le Delta intérieur du Niger (Mali)



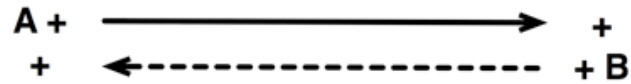
Poterie somono



Poterie peul

Transferts relevant du domaine politique : dotation de mariage

DON / DOT NON EXIGIBLE



La dot non exigible eurasiatique

Grèce classique, hautes classes sociales
indiennes, mariage chinois :
le prestige de donner sa fille et des biens
l'accompagnant

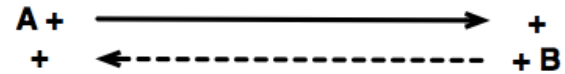


Conjointement au prix de la fiancée comme archaïsme (Grèce), comme pratique des basses castes (Inde),
comme obligation (Chine)

Transferts relevant du domaine politique : dotations funéraires



DON / DOTATION FUNERAIRE



Mobiliers funéraires des mégalithes sénégalais

Dotations :

Regroupement d'objets utilitaires « condamnés » (fers de lance) et d'objets de prestige (bracelets de cuivre, perles de cornalines)

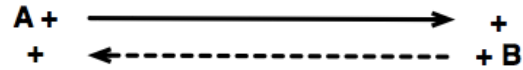
Offrandes :

Présence d'objets utilitaires (poteries à fond percé devant les pierres frontales)



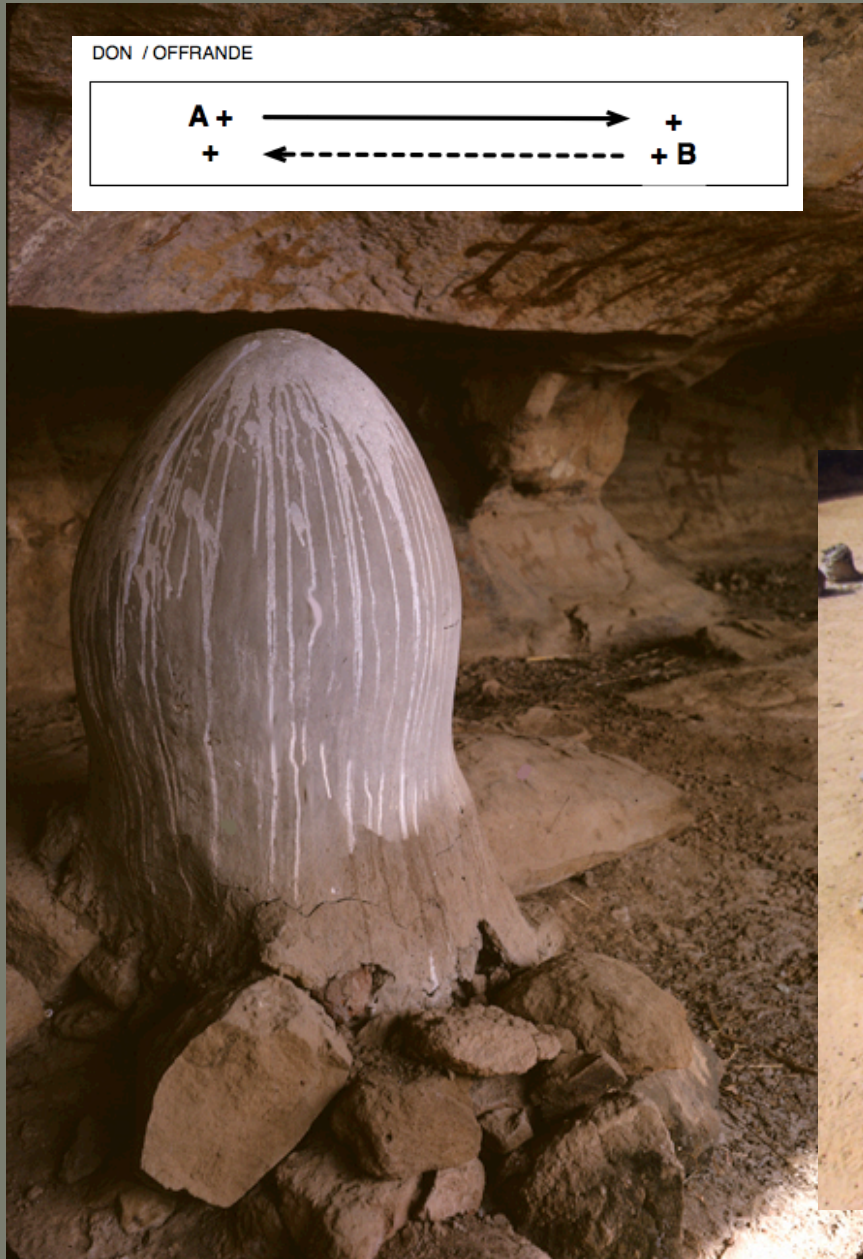
Transferts relevant du domaine religieux : offrande

DON / OFFRANDE



L'offrande est un don adressé à des dieux, soit une chose donnée à des dieux pour leur être agréable ou utile.

Destruction ou mise hors d'usage d'un bien



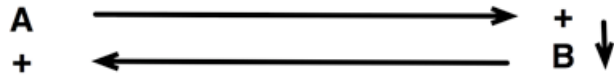
Autel dogon (abri de Bongo)



Autel gan aux génies de la brousse

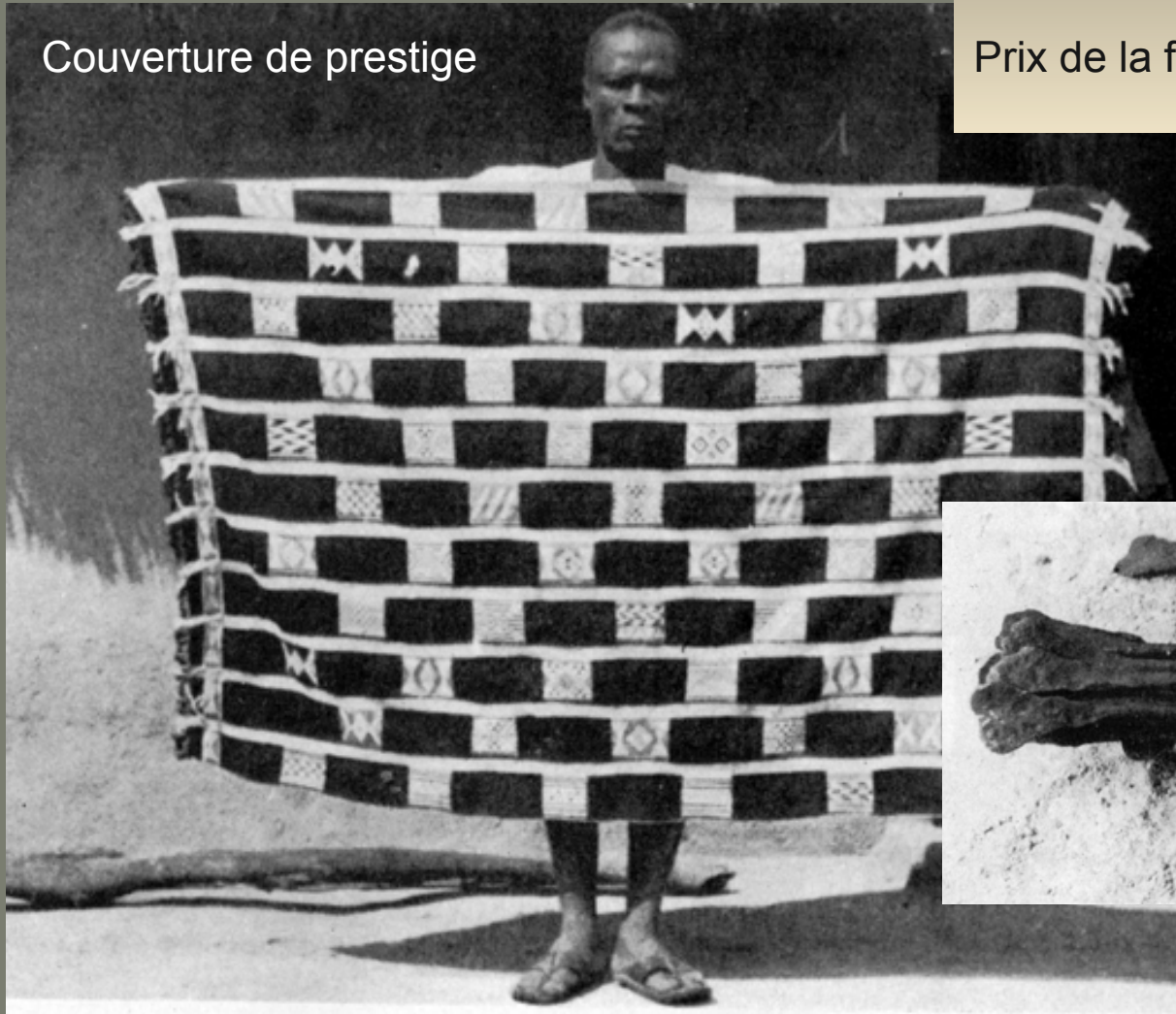
Transferts relevant du domaine social : échanges non marchands

ECHANGE NON MARCHAND / PRIX DE LA FIANCEE

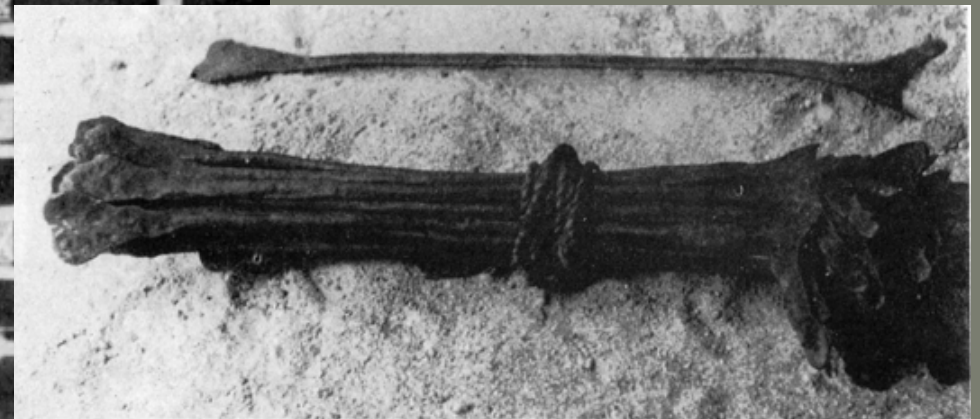


Echange conditionné par un autre rapport social qui le dépasse, à la fois parce qu'il le commande et généralement parce qu'il lui survit. » (Testart 2007)

Couverture de prestige



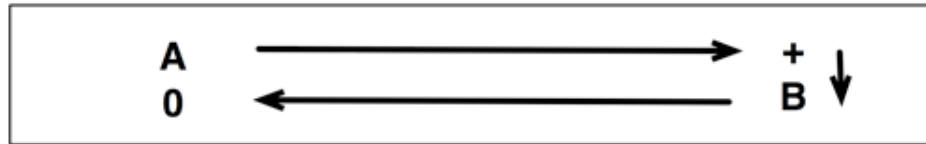
Prix de la fiancée chez les Gouro



Lingots de fer

Transferts relevant du domaine social : échanges t3t pour dépendance

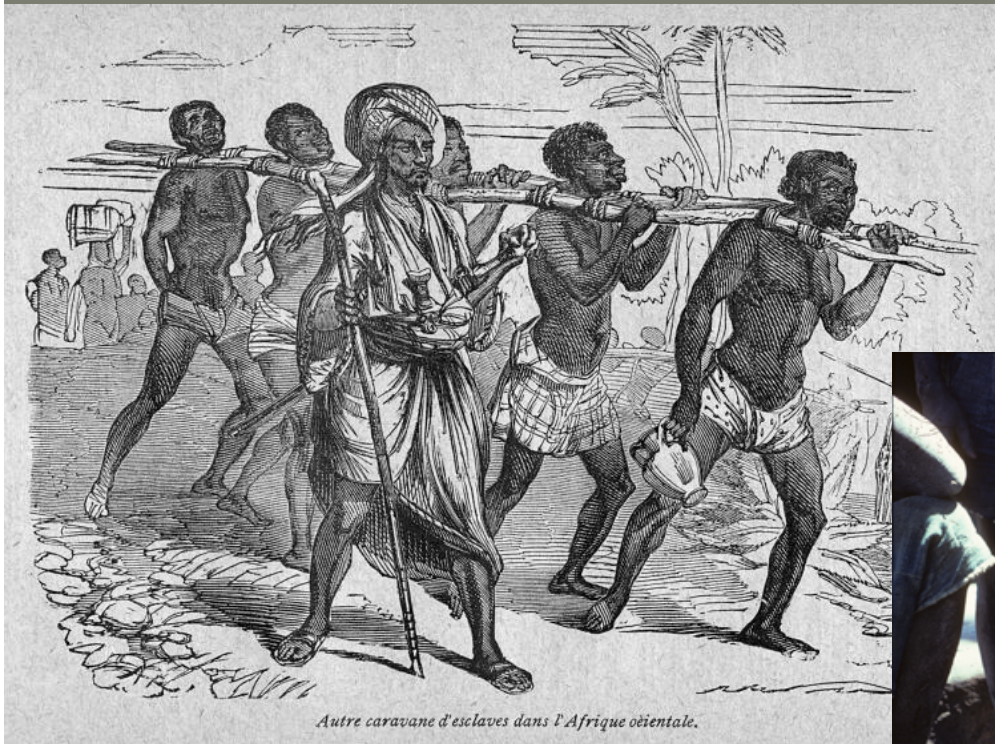
ECHANGE t3t POUR DEPENDANCE / DOT EXIGIBLE



Transfert de troisième type (t3t) associé à des liens sociaux statutaires entre des individus et n'existant qu'à travers ces liens.

Transfert exigible sans qu'aucune contrepartie ne le soit.

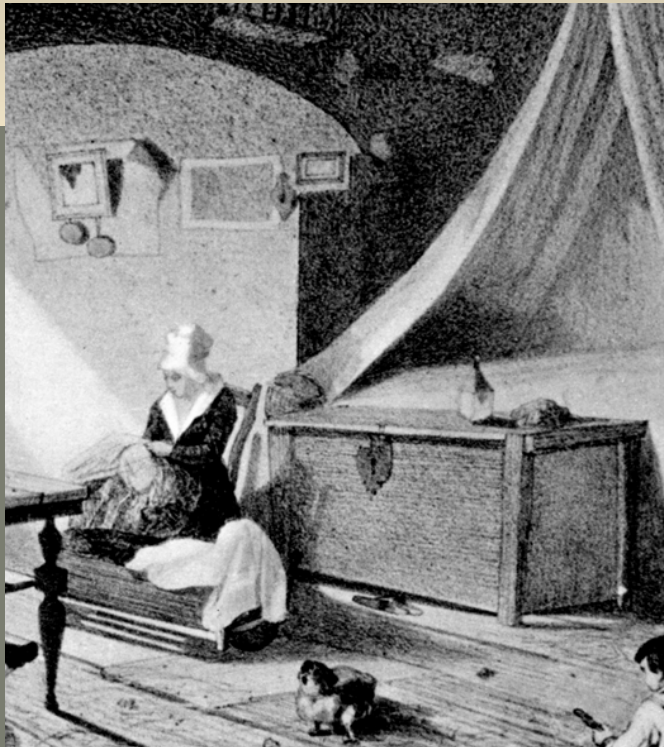
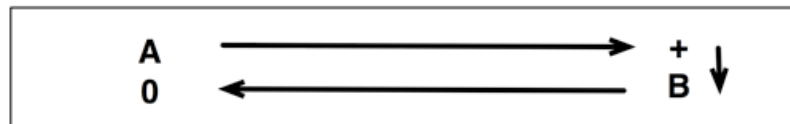
Productions artisanales assurées par des esclaves dans la Boucle du Niger



Transferts relevant du domaine social : échanges t3t pour parenté

Dot exigible de l'Ancien Régime faisant l'objet d'engagement devant notaire

ECHANGE t3t POUR DEPENDANCE / DOT EXIGIBLE



Transferts relevant du domaine social : échanges t3t pour dédommagement



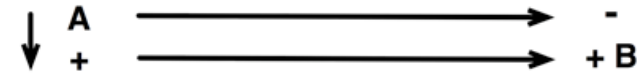
Paiements compensatoires en
Nouvelle Guinée

Dani : paiement des dettes de sang
avec des haches polies de prestige
provenant de sources lointaines.

Haches à connotation féminine (ruban
simulant une jupe)

Signes de richesses pouvant être
exhibés lors des funérailles

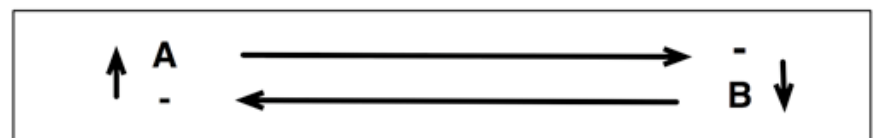
ECHANGE t3t POUR REPARATION OU DEDOMMAGEMENT



Transferts relevant du domaine social : échanges t3t de type vendetta



ECHANGE t3t DE TYPE VENDETTA



Chasse aux têtes à Bornéo

Logique d'affrontement produisant un bien de prestige, la tête coupée, indispensable à la progression dans l'échelle des grades.

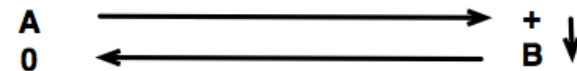
Transferts de type t3t relevant du domaine religieux : sacrifice



Le sacrifice est une variété d'offrande impliquant sa destruction ou sa mise hors usage. Idée d'obligation.

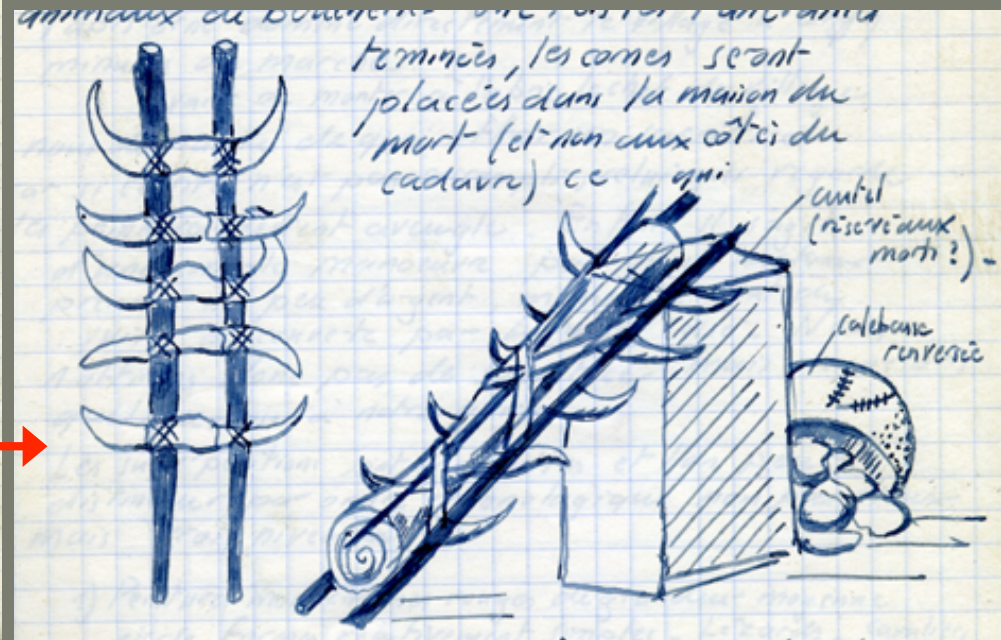
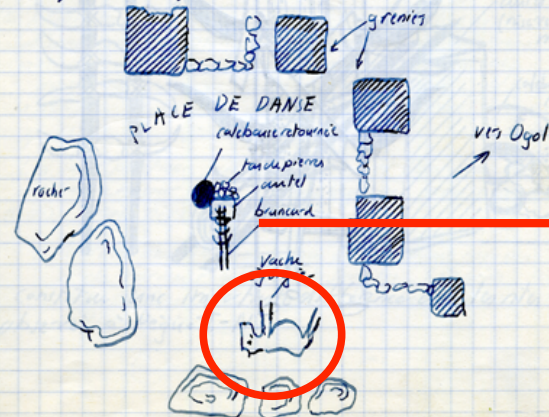
Le sacrifice du bœuf en Pays dogon

ECHANGE t3t / SACRIFICE



Carnets Gallay 1964

Le sacrifice du bœuf est fait dans
du banco - 'Dessus, une grande calabasse
intacte, mais réparée, retournée -
La place est un espace de terre battue entourée
de 2 côtés par des bâtiments, et de 2 côtés
par des dalles de rocher horizontales -
En face de l'autel, une vache égorgée, le
ventre déjà gonflé par les fermentations, les
cornes enlevées (avec le haut du frontal) et
la queue coupée -

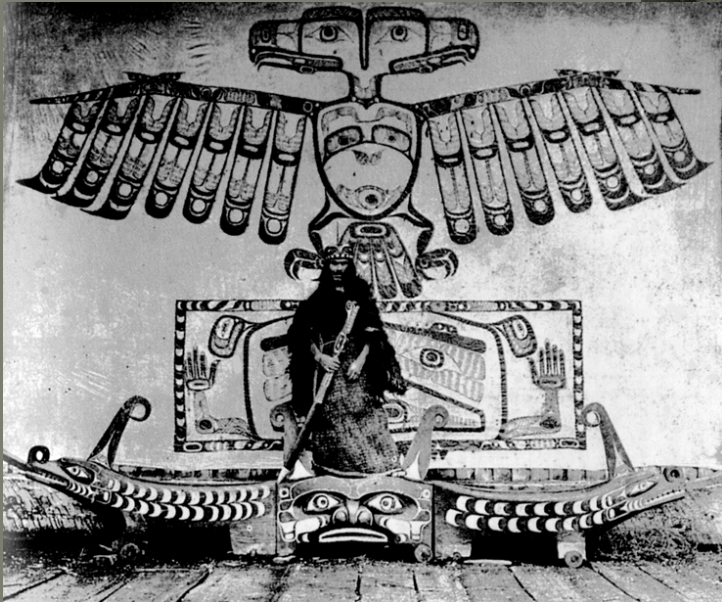


Transferts : un résumé des modalités de mouvements

Transfert exigible	NON	OUI	OUI
Contrepartie exigible	NON	OUI	NON
	Don	Echange	Echange 3 ^{ème} type
	<i>Cadeau, potlatch, dotation funéraire</i> $(A+ \rightarrow B+)$	<i>Echange marchand</i> $(A \rightarrow B+/B \rightarrow A+)$	<i>Pour cause parenté ou dépendance</i> $(A \rightarrow B+/B \rightarrow A0)$
	<i>Dot non exigible</i> $(A+ \rightarrow B+)$		<i>Dot exigible</i> $(A \rightarrow B+/B \rightarrow A0)$
		<i>Echange non marchand, prix de la fiancée</i> $(A \rightarrow B+/B \rightarrow A+)$	<i>Réparation, dédommagement</i> $(A \rightarrow B-/A \rightarrow B+)$
			<i>Vendetta</i> $(A \rightarrow B-/B \rightarrow A-)$
Analogies au niveau religieux	<i>Offrande</i> $(A+ \rightarrow B+)$		<i>Sacrifice</i> $(A \rightarrow B+/B \rightarrow A0)$

Proposition 6. La seule définition nécessaire et suffisante d'un bien de prestige est d'ordre fonctionnel et relève de sa mise à l'écart de la sphère des échanges marchands.

3. Les sociétés pour lesquelles la notion de bien de prestige a un sens



Sociétés à richesses ostentatoires



Sociétés lignagères



Sociétés royales

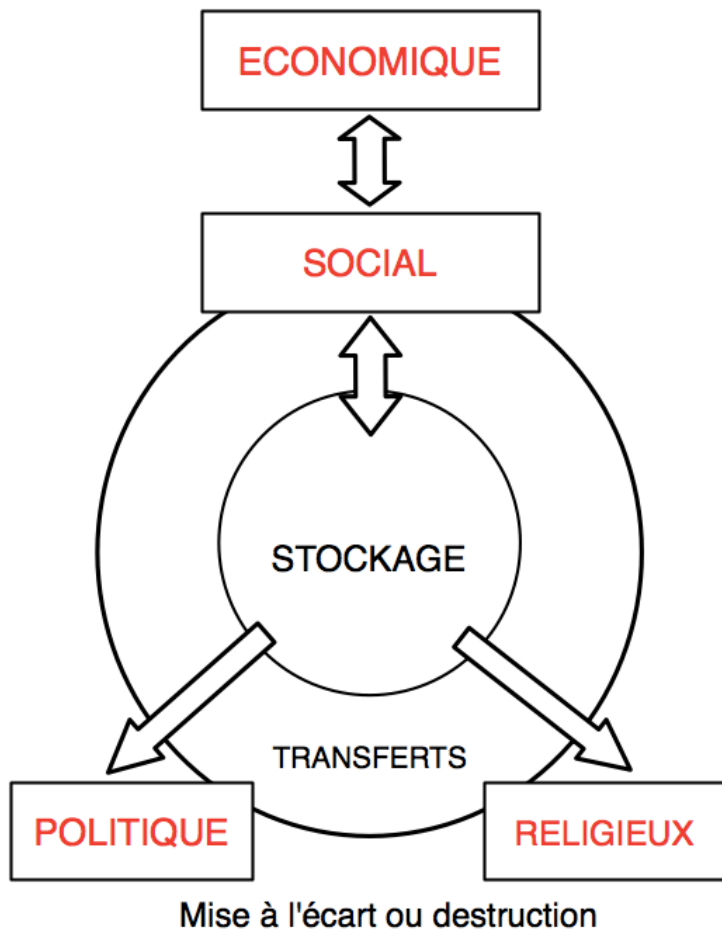
Proposition 7. Les biens de prestige sont associés au fonctionnement du monde II de Testart, soit aux sociétés à richesses ostentatoires, aux sociétés semi-étatiques (société lignagères et démocraties primitives) et aux sociétés royales.

Monde I Sociétés sans richesses			Australiens, San Amazonie, Baruya
Monde II Sociétés avec richesses	à richesses ostentatoires		Papous, Plaines, Côte du NW
	semi-étatiques	Lignagères	Nias, Pâques
		Démocratiques	Iroquois, Konso
		Suites militaires	Mandinka
	Despotiques	Despotisme guerrier	Mossi, Sonraï
		Etats guerriers	Bambara
	Étatiques royales	Royautés divines	Bénin, Kongo, Mongols
	Monde III Sociétés étatiques	Etatiques de classes (propriété de la terre, cités)	Despotisme oriental
Cités-Etats			Incas, Mayas
Féodales			
Industrielles			

MODÈLE : UNE PERSPECTIVE STRUCTURALE

1. Intégration possible des biens de prestige dans le fonctionnement de la société

Transferts avec retour



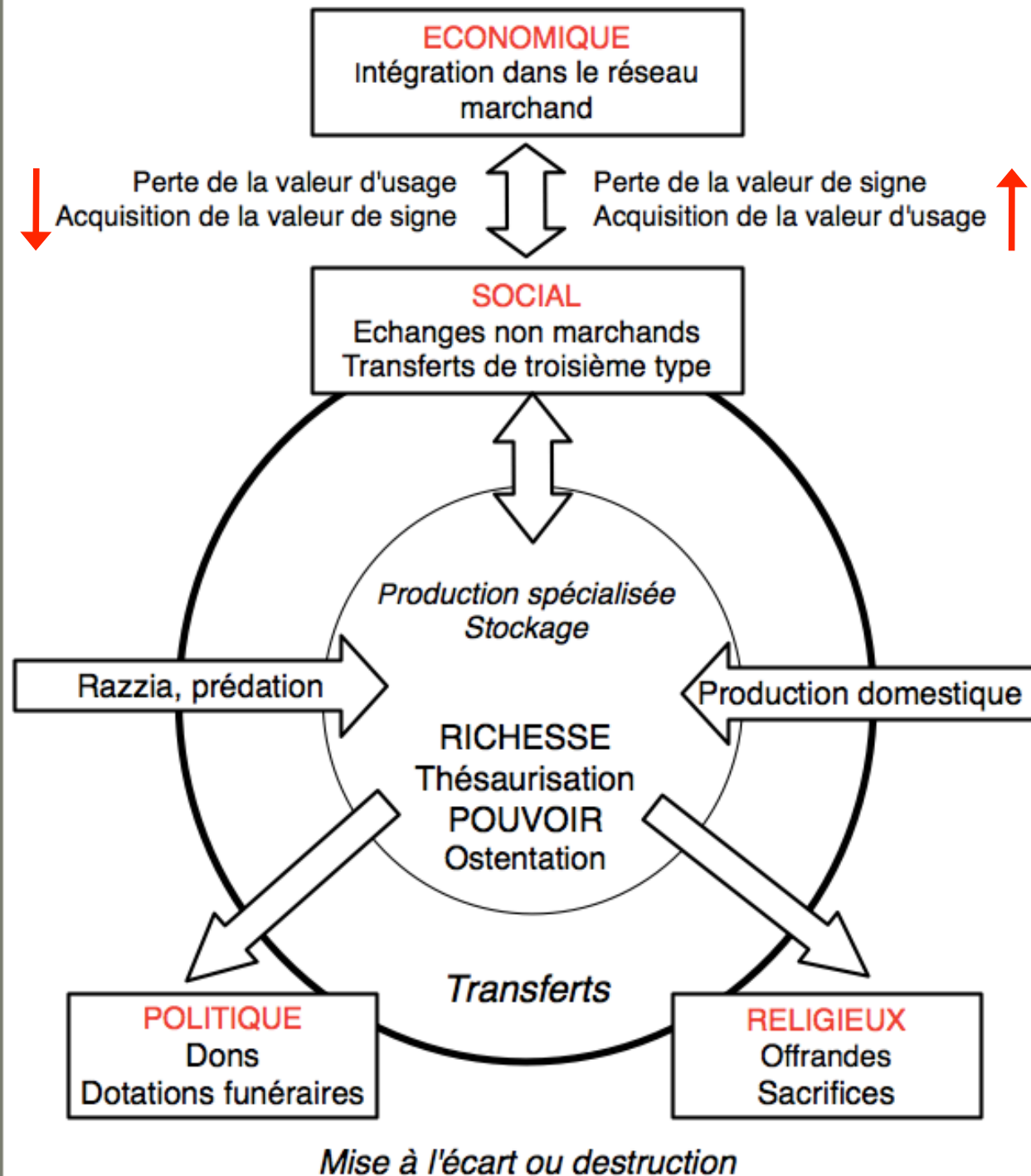
Transferts sans retour

Proposition 8.

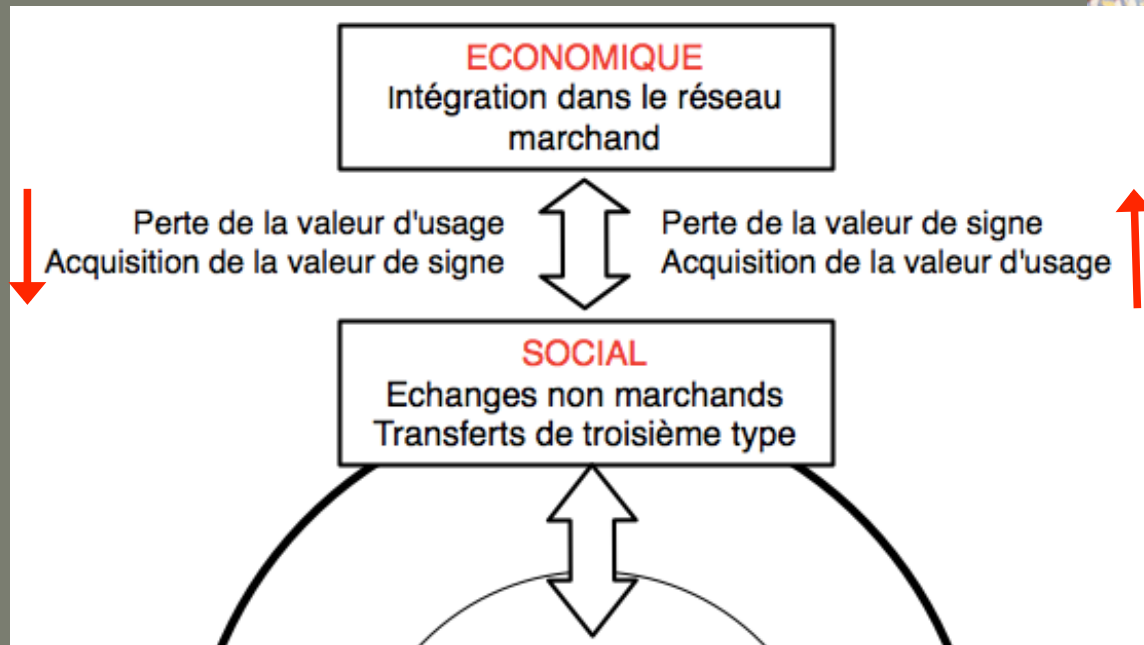
Un modèle général illustrant le fonctionnement de biens de prestige distingue une **zone centrale de thésaurisation** ostentatoire où les biens de prestige restent stockés d'une **zone de transferts** avec échanges non marchands et transferts de troisième type dans un contexte relevant du social.

Proposition 9.

Le modèle est complété par deux types de transferts impliquant **la perte ou la destruction** des biens de prestige : les transferts à connotation politique résultant de dons ou de dotations funéraires et les transferts de nature religieuse, offrandes et sacrifices. Ces types de transferts impliquent également des biens d'usage courant.

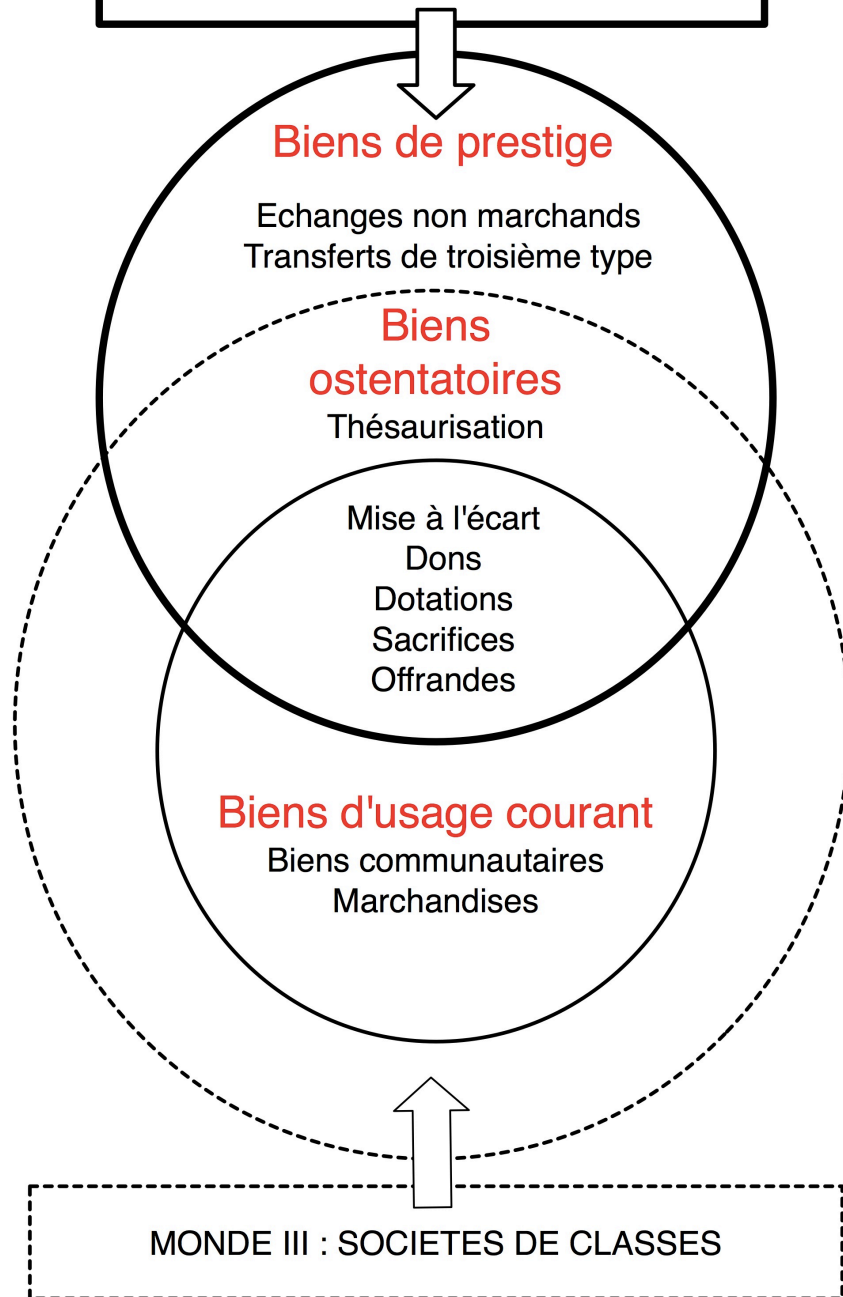


2. Connexions avec le réseau marchand

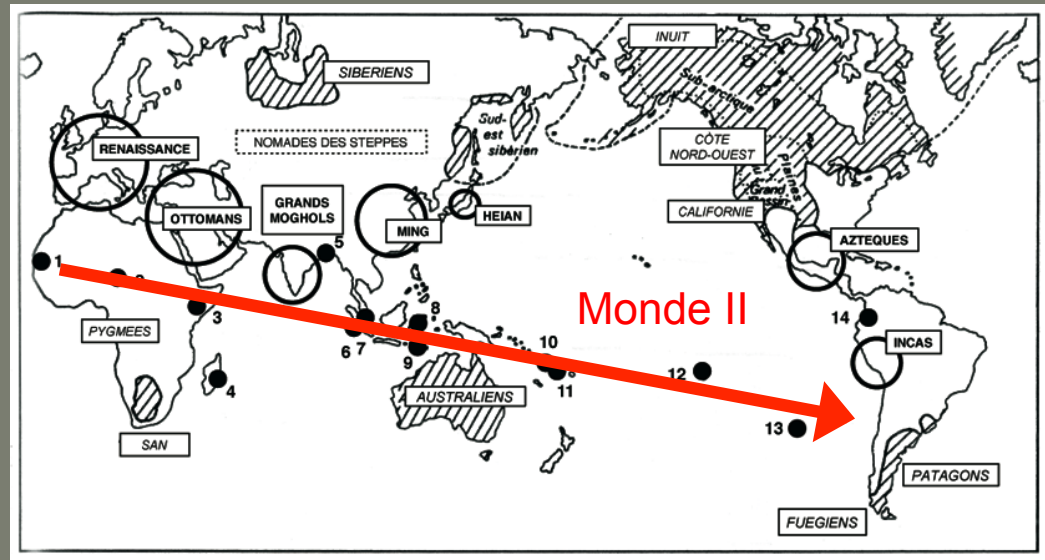


Proposition 10. A tout moment les biens peuvent sortir des circuits marchands pour se transformer en biens de prestige (perte de la valeur d'usage et acquisition d'une valeur de signe). A l'inverse ces derniers peuvent entrer ou ré-entrer dans le réseau marchand (perte de la valeur de signe et acquisition d'une valeur d'usage).

MONDE II :
SOCIÉTÉS À RICHESSES



Limites du modèle



DEUX DIFFICULTÉS

1. Les transferts de type dons, dotation, sacrifices, offrandes impliquent également des biens d'usage courant.
2. Ces mêmes pratiques, ainsi que les actions de thésaurisation, ostentation, se retrouvent dans les sociétés du monde III (sociétés étatiques de classes avec propriété de la terre).

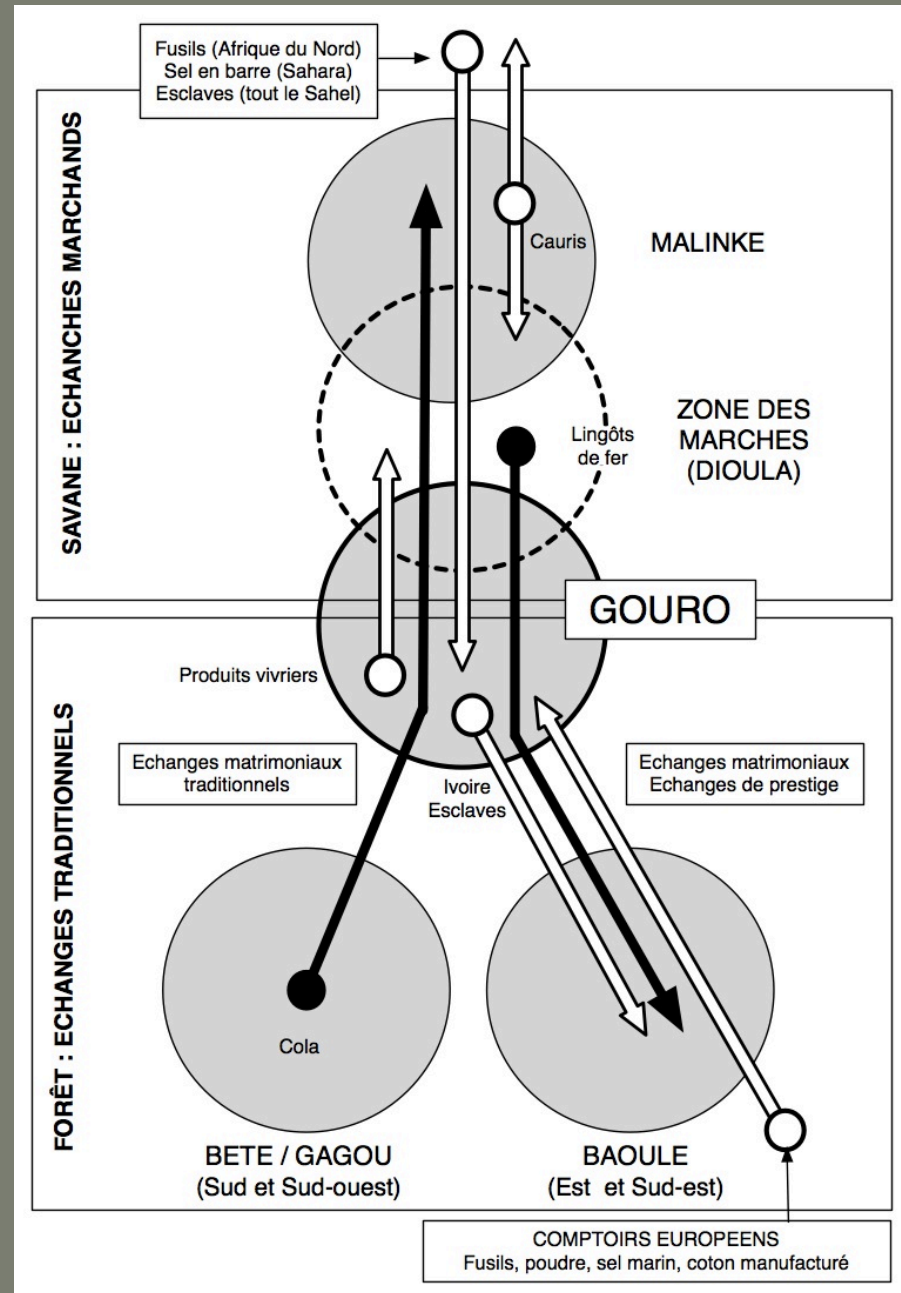
SCENARIOS : L'INTEGRATION FACTUELLE

1. Les Gouro de Côte d'Ivoire (Meillasoux 1964)



Proposition 11. L'application du modèle à des sociétés africaines particulières comme les Gouro illustre la pertinence du modèle en permettant de dégager trois types de biens :

- des biens communautaires,
- des biens marchands
- des biens de prestige
cf. monnaies de commodité.



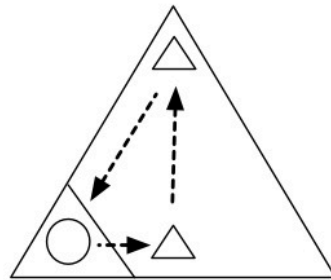
Biens communautaires: céréales, poteries, vanneries et tissages

Ainés

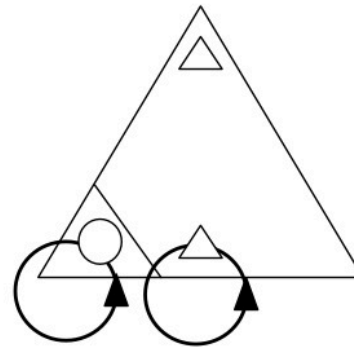
Cadets

CIRCULATION DES PRODUITS ECONOMIQUES CHEZ LES GOURO

Stockage (greniers)

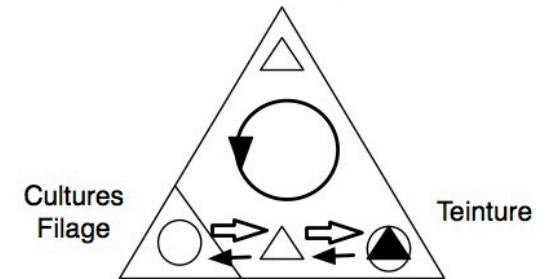


1. PRODUITS VIVRIERS (RIZ)



2. POTERIE, VANNERIE

Pages d'usage

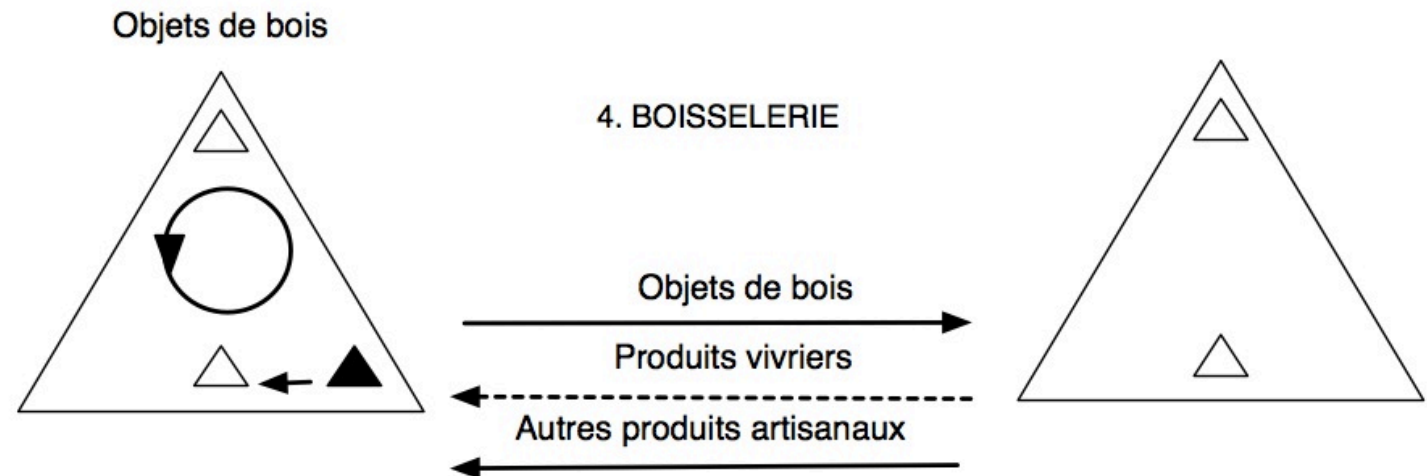


3. TISSAGE D'USAGE



Biens communautaires : boissellerie

CIRCULATION DES PRODUITS ECONOMIQUES CHEZ LES GOURO

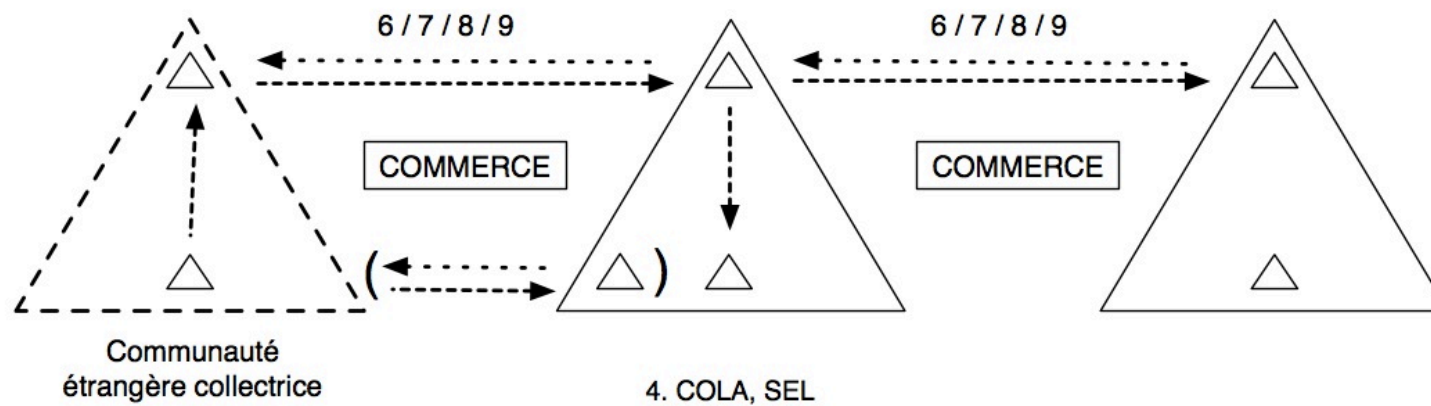


Spécialité



Biens faisant l'objet d'échanges marchands : sel et noix de cola

CIRCULATION DES PRODUITS ECONOMIQUES CHEZ LES GOURO

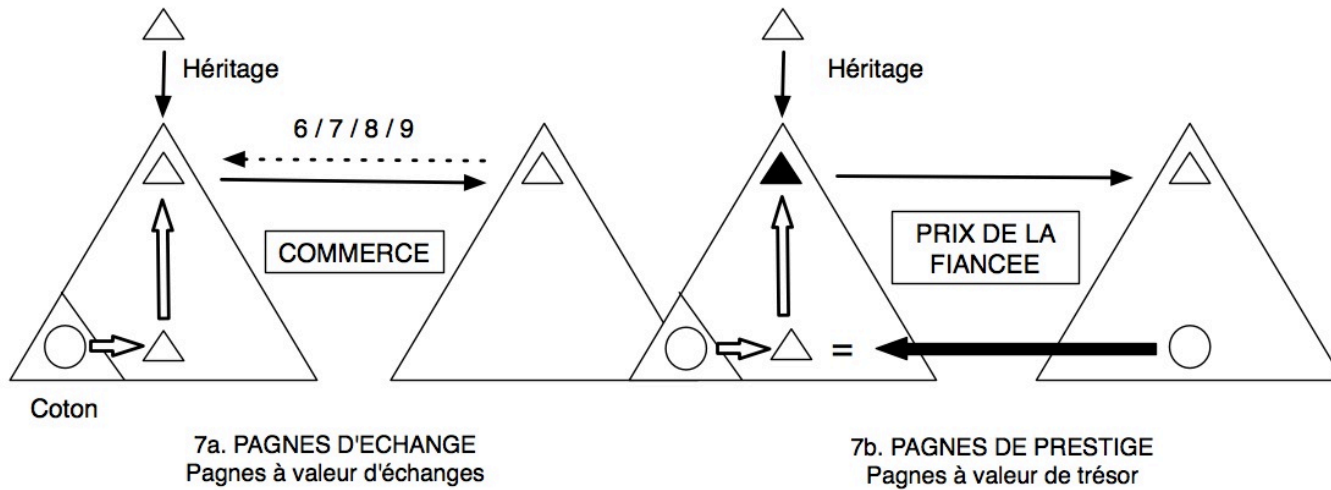


Papilles & Pupilles

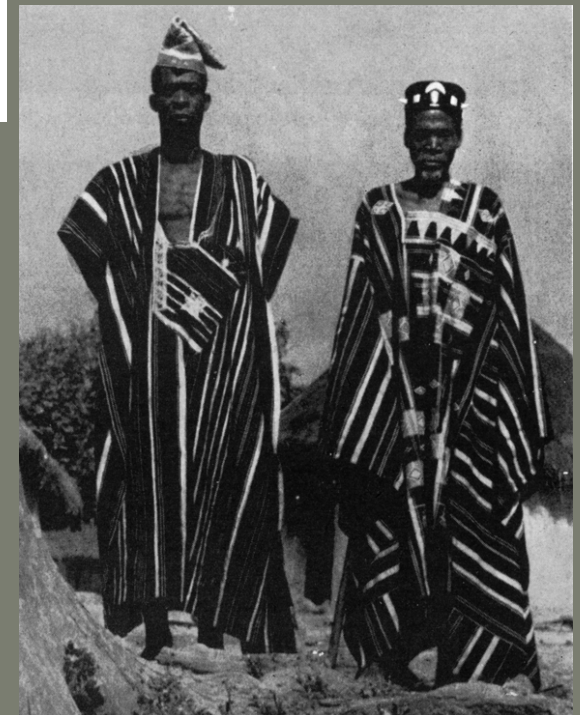
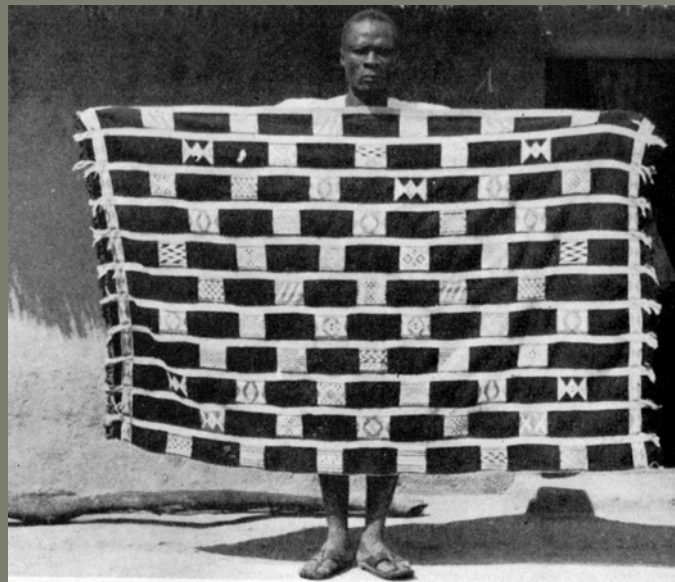


Biens faisant l'objet d'échanges marchands et non marchands : pagnes d'échange et pagnes de prestige

CIRCULATION DES PRODUITS ECONOMIQUES CHEZ LES GOURO

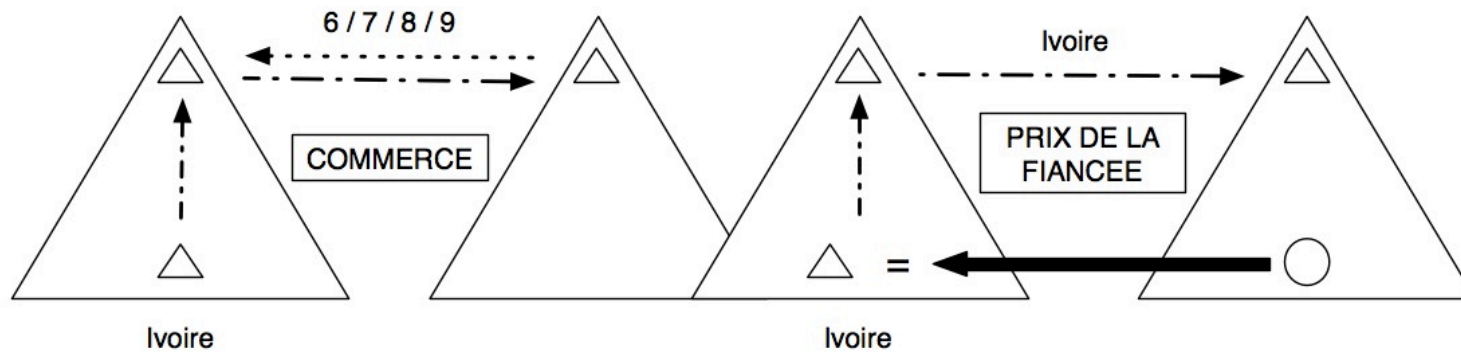


7. PAGNES DE PRESTIGE

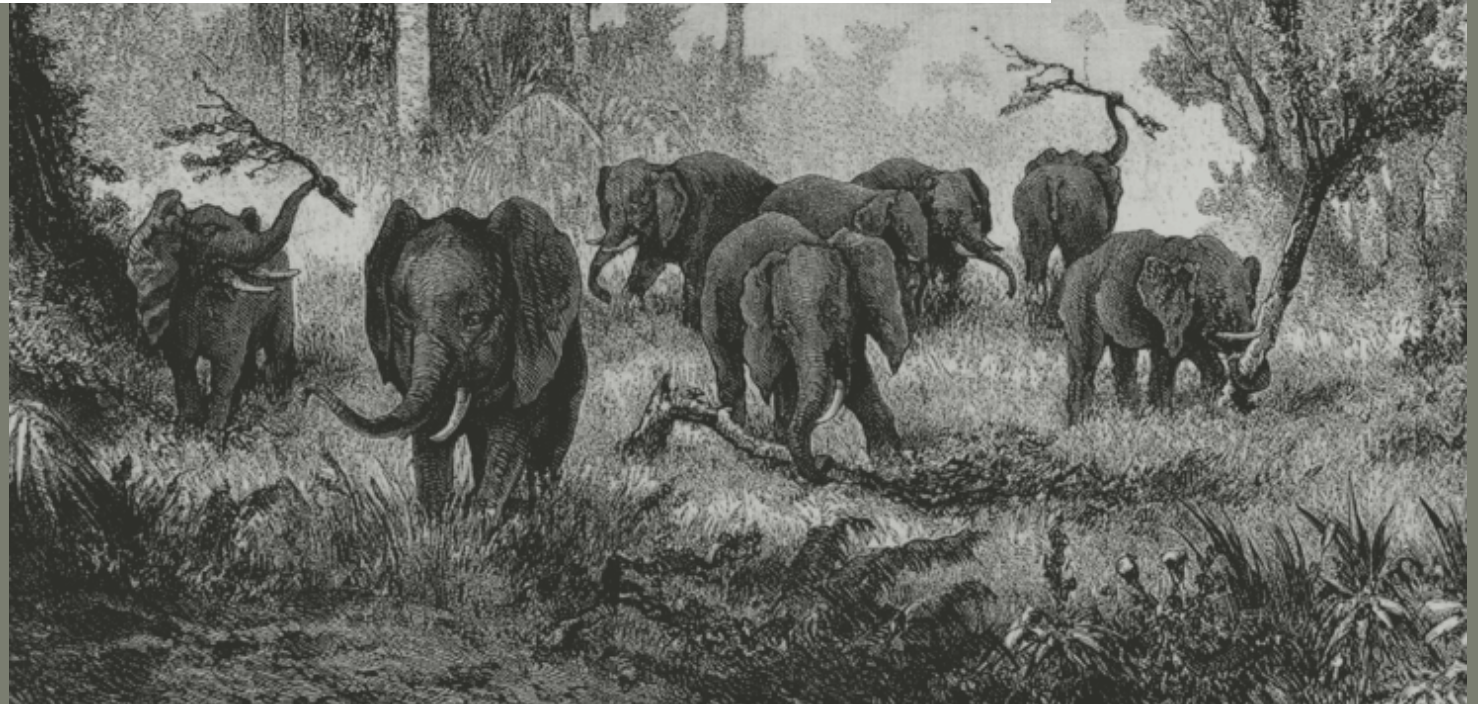


Biens faisant l'objet d'échanges marchands et non marchands : ivoire

CIRCULATION DES PRODUITS ECONOMIQUES CHEZ LES GOURO



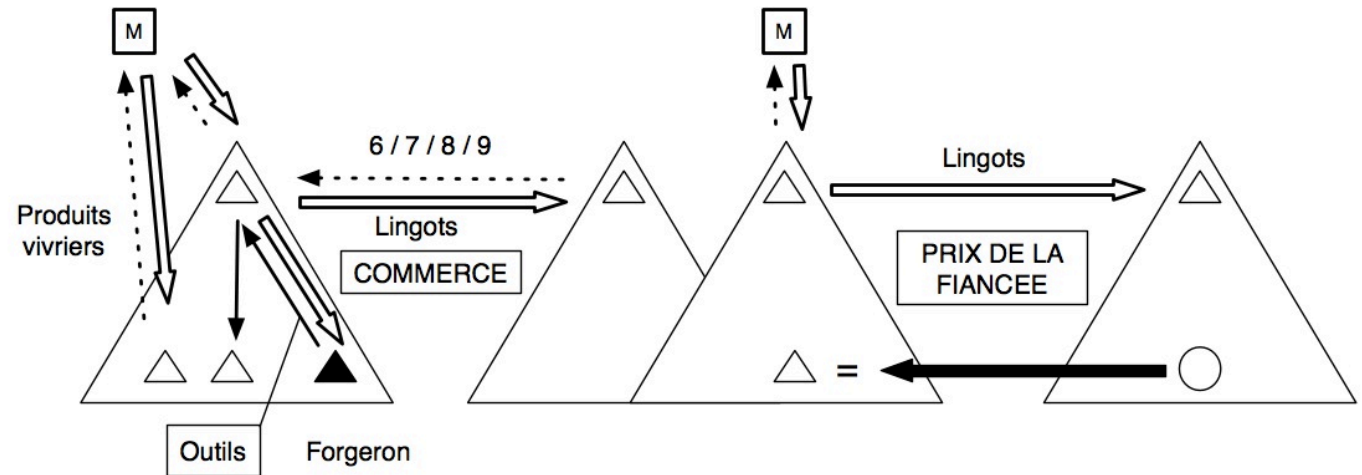
6. IVOIRE



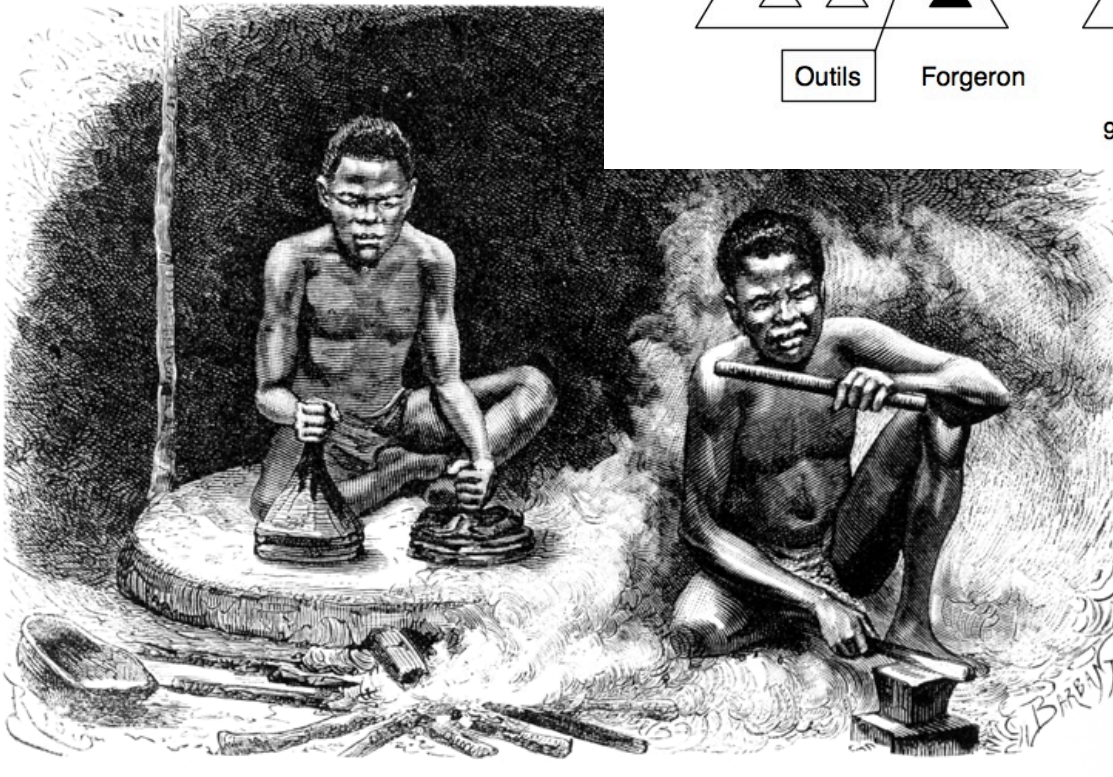
Biens faisant l'objet d'échanges marchands et non marchands : lingots de fer

Spécialisation
Forgerons malinké

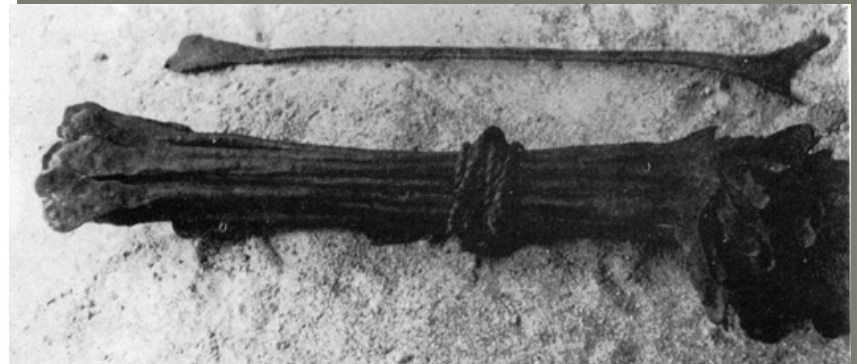
CIRCULATION DES PRODUITS ECONOMIQUES CHEZ LES GOURO



9. LINGOTS DE FER

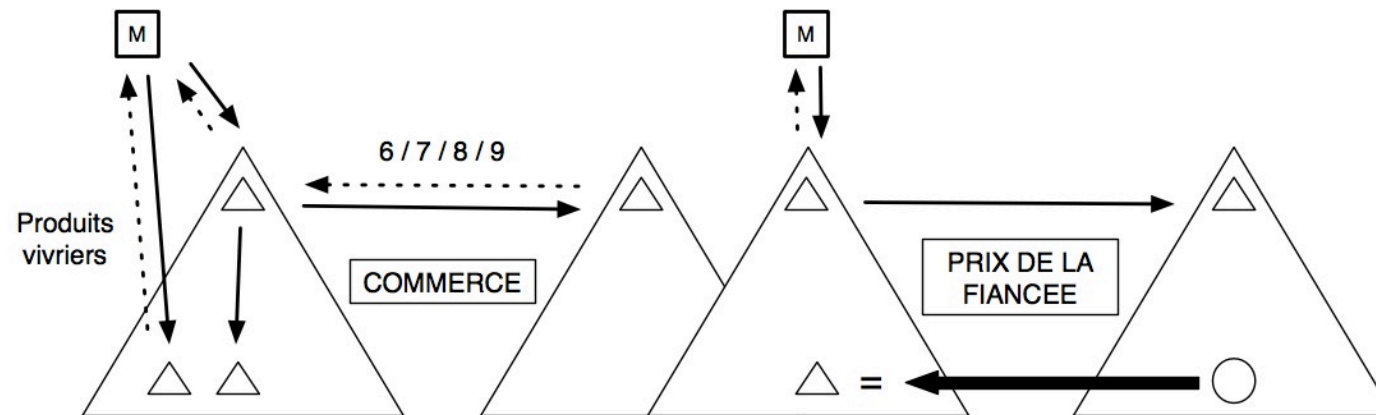


Sompe/Bro



Biens faisant l'objet d'échanges marchands et non marchands

CIRCULATION DES PRODUITS ECONOMIQUES CHEZ LES GOURO



8. FUSILS DE TRAITE

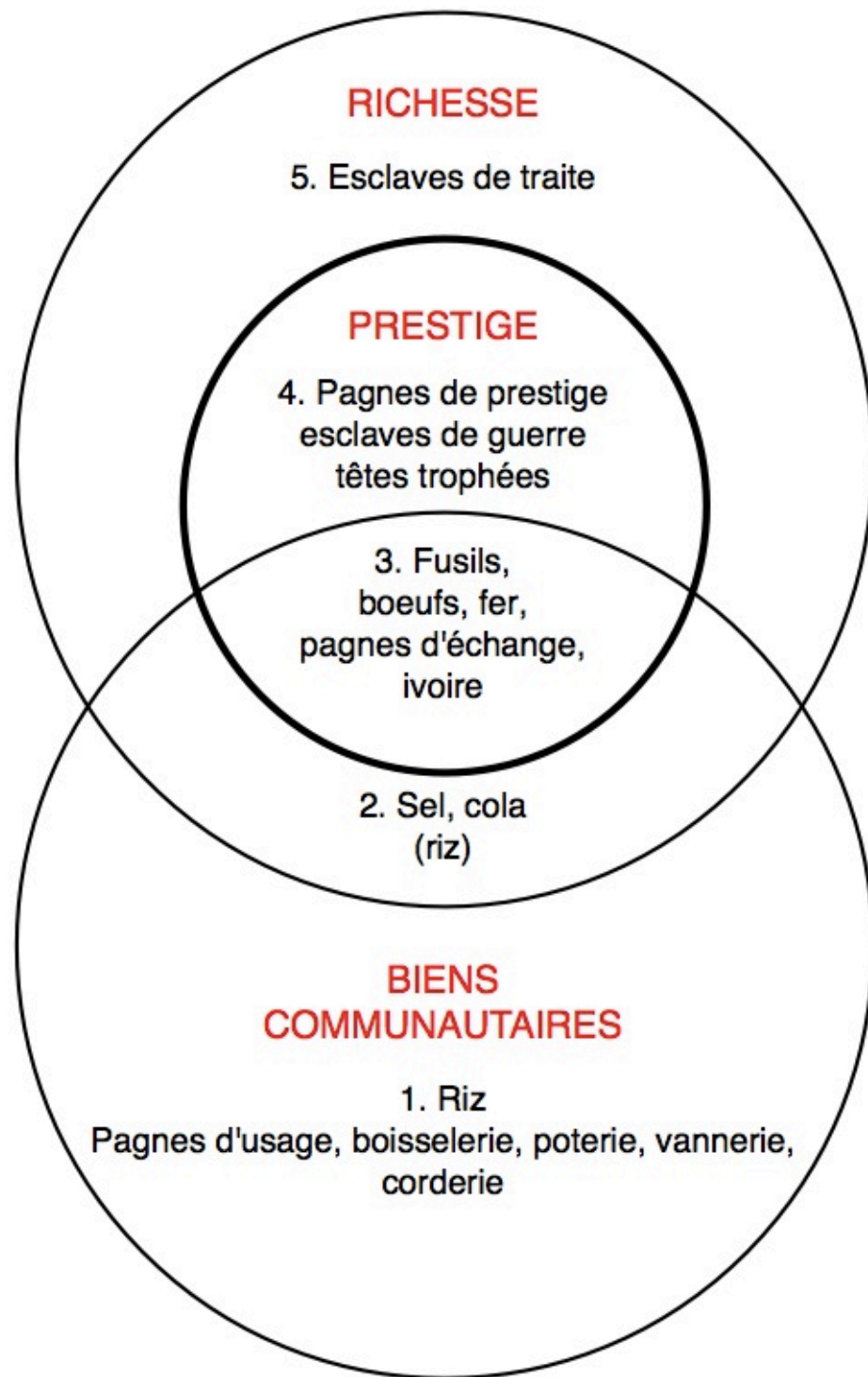


Guerres : compensations, butin et têtes coupées



Guerres (=) et alliances (-) en Pays gouro





Richesse et prestige chez les Gouro : un bilan

CINQ ENSEMBLES

1. Biens communautaires exclusifs : riz, poterie, etc.
2. Richesses communautaires fonctionnant comme biens marchands : sel, cola
3. Richesses communautaires d'origine locale ou marchande fonctionnant comme biens de prestige : fusils, etc
4. Biens de prestige exclusifs : pagnes, etc.
5. Biens fonctionnant exclusivement comme richesse marchande : esclaves de traites

2. Les royaumes forestiers

Proposition 12. La notion de biens de prestiges ostentatoires ne se développe que dans les sociétés royales forestières à l'exemple des royaumes d'Abomey et du Bénin.



BENIN

La principale richesse est constituée d'esclaves de traite



M.-F. Durand, R. Gimeno, décembre 2004

Source : *Luchas contra la Esclavitud*, UNESCO, 2004

Biens ostentatoires dans les royaumes de la forêt : le Bénin



Les manilles :
des monnaies de commodité pouvant
avoir valeur ostentatoire



Biens ostentatoires dans les royaumes de la forêt : le Bénin

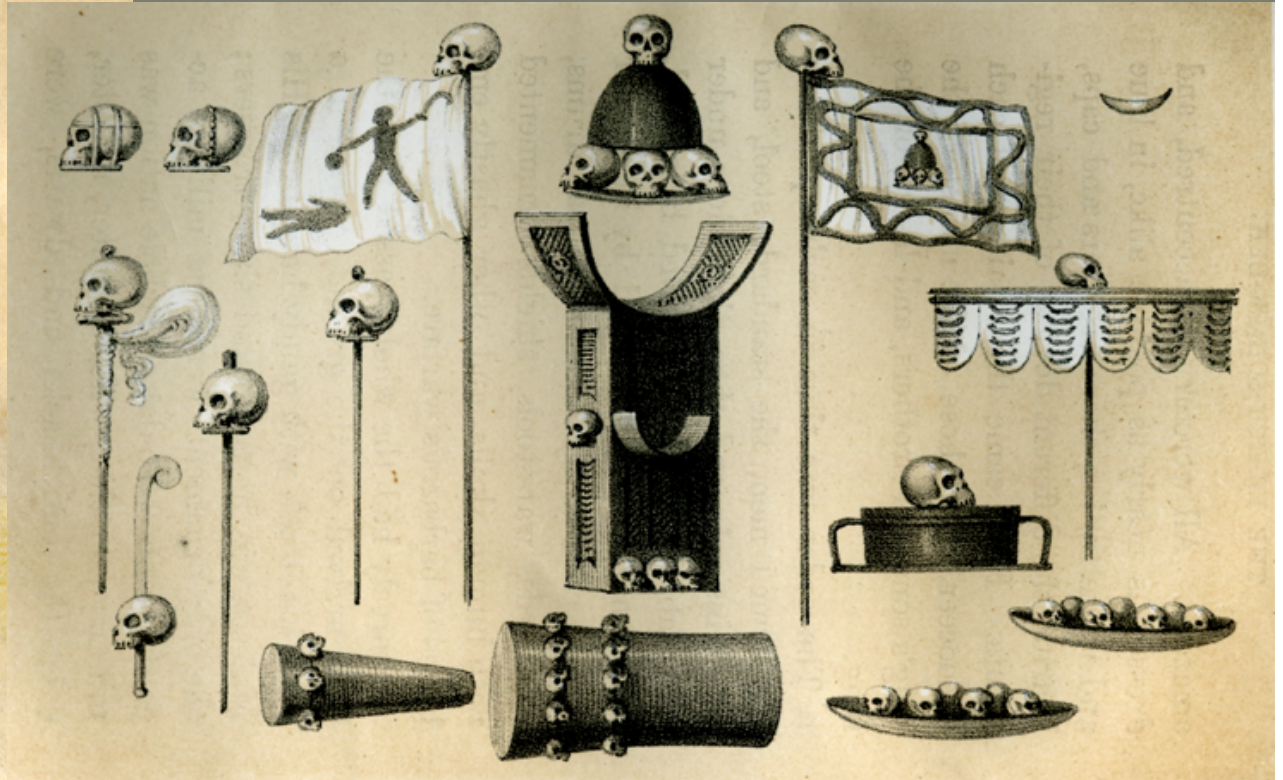


Les *regalia*, des oeuvres des artisans du Palais regroupée en guildes :

artisans fondeurs, forgerons, tisserands, sculpteurs sur ivoire, paruriers, maroquiniers



Biens ostentatoires dans les royaumes de la forêt : le Royaume du Dahomey



Têtes trophées à Abomey

Stockage, thésaurisation, ostentation

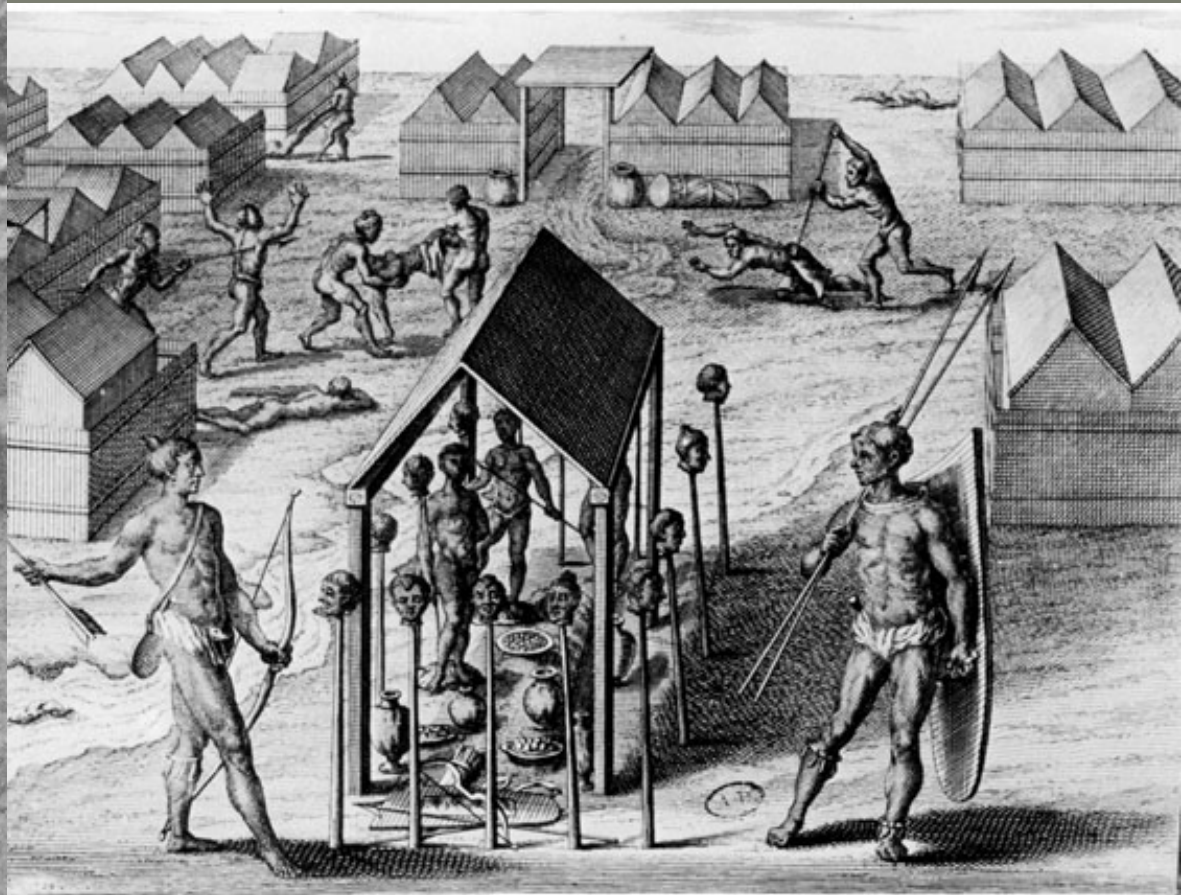


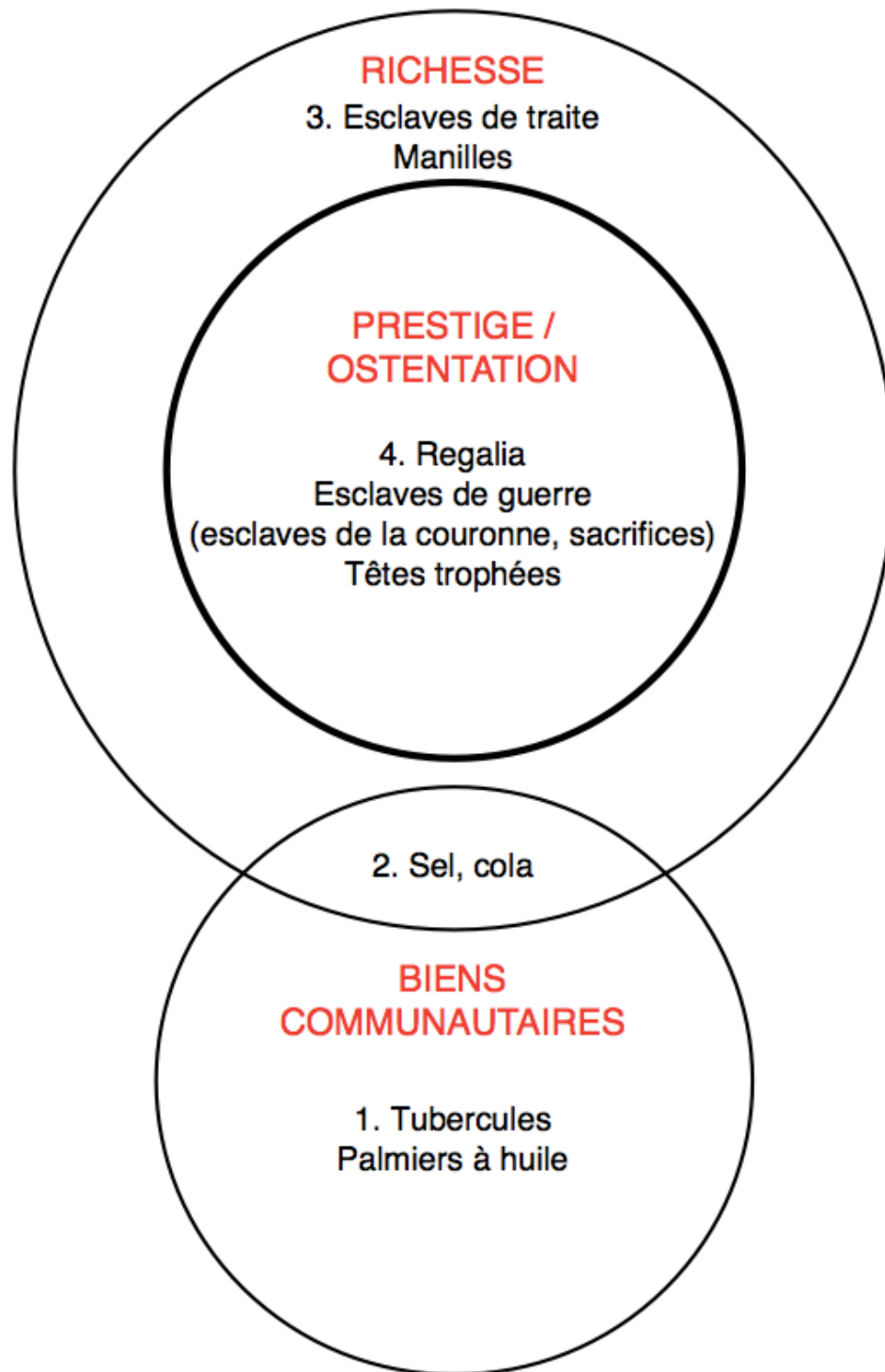
Têtes coupées en Afrique de l'Ouest

Niveau 0 : preuves de mort (chefferies de la savane)

Niveau 1 : trophées (royautés de la forêt)

Pas de chasse aux têtes





Biens ostentatoires dans les royaumes de la forêt : un bilan

QUATRE ENSEMBLES

1. Biens communautaires exclusifs : tubercules, palmiers à huile.
2. Richesses communautaires d'origine locale ou marchande : sel, cola.
3. Biens fonctionnant comme des richesses marchandes : esclaves de traite.
4. Biens de prestige ostentatoires : regalia, esclaves de guerre, têtes coupées.

CONCLUSION



BIEN DE PRESTIGE

Une définition fonctionnelle seule possible :
un objet soustrait au domaine
économique et marchand ou en marge
de ce dernier

Mais un terme inadéquat ?

CONCLUSION

Plusieurs difficultés :

Proposition 13. La définition d'un bien de prestige comme bien impliqué dans des échanges non marchands *sensu lato* reste insuffisante puisque les monnaies dites de commodité remplissent le même rôle.

Proposition 14. Une première définition plus restrictive du bien de prestige pourrait alors ne concerner que les seuls biens faisant l'objet de dons.

Proposition 15. Une seconde définition plus restrictive du bien de prestige pourrait alors ne concerner que les biens faisant l'objet d'une ostentation.

Proposition 16. Dans tous les cas la définition recherchée devrait s'astreindre à limiter les explications fonctionnalistes de type finaliste pour se concentrer sur les mécanismes des modalités de transfert et la nature des biens impliqués dans ces mouvements.

Proposition 17. Dans tous les cas la définition recherchée devrait éviter d'utiliser la raison des acteurs comme principe explicatif.